

Compte rendu Comité Social d'Administration du 29 septembre 2025

En l'absence du responsable de la DICOR, le bilan du contrôle fiscal est reporté à une instance ultérieure.

I. Bilan de la campagne IR

La direction nous a présenté son bilan de la campagne impôt sur le revenu 2025 en précisant que l'accueil était relativement stable : -1 % de fréquentation par rapport à 2024.

La CGT rappelle que cette légère baisse est à mettre en parallèle avec la baisse des effectifs dans les différents SIP du département, entraînant de facto une surcharge de travail pour les collègues.

Nous remarquons que l'accueil physique reste un canal privilégié par les populations malgré toutes les tentatives de la direction pour éloigner la population des services publics. Si les emplois baissent, l'accueil demeure élevé.

La CGT est également intervenue sur le mécanisme de solidarité envers le SIP de Verdun. Sans remettre en cause ce principe de solidarité, nous avons fait remarquer que les difficultés du SIP de Verdun ne viennent pas de nul part. L'installation d'un centre de contact démétropolisé travaillant en Meuse pour le département de Seine et Marne a vidé le SIP de ces forces de travail.

Cette situation a amené la DDFIP57 à aider la DDFIP 55.

Dans ce système ubuesque, nous nous demandons : « y a-t-il réellement un pilote dans l'avion pour piloter le réseau national ? »

La CGT est également intervenue pour demander au directeur s'il faisait bien remonter chaque année à la direction générale les spécificités frontalières ? (nous sommes le seul département tri frontalier). La direction nous a répondu que oui. Toutefois, nous restons contributeur net au profit d'autres départements.

2. Etude sur les bâtiments de la direction et de la rue des Clercs

La direction rappelle, qu'il s'agit d'une étude sur le devenir des bâtiments de Metz les plus anciens à savoir rue des Clercs, Curel, Foch et Saint Thiebault.

Actuellement, selon la direction, la situation n'est pas satisfaisante, et les bâtiments sont fortement énergivores. De plus, la surface occupée par agents est beaucoup plus élevée que la norme imposée par la circulaire Borne, de 16 à 18 m² de surface utile brute par résident. Selon la direction, le ratio serait dans ces quatre bâtiments d'environ 30 m² SUB/résident.

La CGT a bien pris note du message envoyé par la direction sur Ulysse Moselle le 01/09/2025. Nous rappelons que ce type de message lié à des restructurations bâtementaires peuvent être anxiogènes pour les collègues. Ils se voient déjà déménager. La CGT n'émet pas d'avis a priori sur la question, n'ayant pas consulté l'ensemble des collègues concernés et n'étant pas informée de pistes précises.

La CGT considère que pour que ce déménagement ne soit pas effectué au rabais, il nécessitera de fait des moyens financiers conséquents. Aujourd'hui, l'exemple le plus récent sur le Messin, reste la

nouvelle cité administrative au polygone.

Les annonces de restriction des dépenses de l'État et de ses ministères par le premier ministre Lecornu dans le Parisien, nous laissent dubitatifs sur d'éventuels moyens financiers alloués à la direction sur un possible déménagement ou des rénovations entraînant des améliorations des conditions de vie et de travail des agents du messin.

Cet exemple est un cas concret des répercussions des baisses budgétaires dans le quotidien des agents.

La CGT est intervenue pour rappeler l'aspect cocasse de la publication Ulysse mentionnant que les bâtiments n'étaient pas adaptés au réchauffement climatique alors que depuis des années nous demandons des facilités horaires pour les agents, et que lors des deux derniers épisodes de chaleur de nombreux chefs de service n'ont pas enclenché le plan canicule.

3. Bilan de la formation professionnelle

Sur le bilan de la formation professionnelle, la CGT a décerné un « bon point » à la direction sur sa politique active de recrutement des formateurs, notamment issus des catégories B et C.

Depuis 6 ans, nous alertons la direction sur le nombre trop faible de nos collègues issus de ces catégories dans l'équipe de formateurs. Aussi bien l'affichage dans les services que les visites de postes, permettent un léger mieux dans cet exercice. Celui-ci reste insuffisant, le nombre de formateurs de catégorie C passant de 1,75 % à 4,32 % entre 2023 et 2024. Pour les catégories B, cela passe de 14,04 % à 15,28 %.

L'amélioration reste modeste et nous resterons vigilants sur le rééquilibrage intra-catégoriel lors des prochaines années.

Nous réitérons notre demande d'en faire un point prégnant lors des entretiens annuels d'évaluation professionnelle entre les chefs de service et leurs agents.

Nous sommes beaucoup plus nuancés sur la conclusion de ce bilan de la formation. Il est noté une augmentation du nombre d'agents formés. Ceci est vrai en cumul jour formation mais en nombre de bénéficiaire purs, nous passons de 989 à 917 agents entre 2023 et 2024, soit une baisse de 7,28 % du nombre de bénéficiaires de formation.

4. Questions diverses

– Protection Sociale Complémentaire

La CGT a alerté le directeur sur les nombreuses questions des collègues sur la PSC. Aujourd'hui, nous sommes abreuvés de webinaires qui ne répondent pas à leurs interrogations.

La direction botte en touche et renvoie la balle auprès des prestataires.

Une réunion sera faite par Alan le 03/11/2025 dont les modalités ne sont pas encore connues. Cette annonce est risible puisque les agents devront éventuellement résilier leur abonnement MGEFI avant le 31/10/2025.

Pour la CGT, la direction générale n'assume pas son choix de confier la PSC à Alan et GMF. Elle aurait dû faire des réunions dans chaque service pour répondre aux collègues.

Nous craignons que le brouhaha post PSC aggrave encore plus le climat social de la DGFIP.

– **Modification du TAGERFIP**

Alors que devait se tenir le jour même un CSA de réseau sur le même sujet, le directeur nous a présenté la note modifiant les modalités de fléchages des emplois dans la DDFIP57. La CGT critique ce projet dans un contexte destiné à effectuer des économies.

La note présentée en groupe de travail par la direction générale prévoit de ne plus regarder les effectifs en nombre de « chaise » mais en équivalent temps plein, tenant compte des temps partiels. Un nombre d'emploi en équivalent temps plein sera attribué à chaque mission, puis à chaque service en fonction de la charge de travail. Le calcul des vacances et surnombre se ferait donc en terme d'équivalent temps plein et non plus en terme de « chaise ».

Nous en reparlerons plus concrètement lors de l'exercice emploi 2026 et nous verrons alors quelles seront les conséquences pour chaque service de cette évolution.

Les élus de la CGT Finances Publiques Moselle